

<http://www.rpvconseil.com/spip.php?article1043>



CNCC : la déclaration d'activité est à faire avant le 30 septembre

- Sur le web - Flux rss en copie -

LesEchos.fr

Date de mise en ligne : mardi 17 septembre 2024

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) a rappelé aux commissaires aux comptes que les déclarations d'activité devaient être remplies avant la fin du mois.